LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

www.impotsdirects.public.lu

n° de dossier										
modèle 210 F	année : 2016									page : 1/2

Réinitialiser

Bureau d'imposition: _____

Désignation de la communauté: _____

Revenus de la location de propriétés bâties de la communauté

(Annexe à la déclaration pour l'établissement en commun des revenus d'entreprises collectives et de copropriétés de l'année 2016)

Lorsque l'immeuble est entièrement loué, les parties grises de la formule ne sont pas à remplir

Ligne

1 Immeuble sis à _____ Prix terrain + _____

2 Rue _____ No _____ Frais d'acte + _____

3 Construit en _____ Achevé au _____ Acheté en _____ Prix d'acquisition / constructior + _____

4 Prix immeuble = _____

5 Valeur unitaire de l'immeuble _____ Remboursement TVA _____

7 **I. DETERMINATION DES RECETTES DE LOCATION**

8 **A) Parties de l'immeuble louées et loyers perçus en 2016**

	Etage	Pièces	Loyer	Montant
9				
10				
11				
12			Sous-total :	→

13 Loyers perçus des années antérieures _____ _____

14 Recettes provenant de la location de garages (si non compris aux lignes 9 à 13 ci-dessus) _____ _____

15 **B) Parties de l'immeuble occupées par les copropriétaires à titre d'habitation personnelle**
Loyer mis en compte par la communauté à charge des copropriétaires et usufruitiers occupant une habitation dans l'immeuble

16	Nom des copropriétaires / usufruitiers	étage	pièces	1)	2)	3)	loyer
17							
18							
19						Sous-total :	→

20 La valeur locative effective de la fraction occupée en vertu du droit de copropriété est déterminée sub B.1. (ligne 23).
21 Elle sera remplacée lors de la répartition du revenu net commun par la valeur locative forfaitaire fixée sub B.2 (ligne 28).

22 Sous-total (à reporter à la ligne 66) : _____

23 B.1. - Valeur locative effective des fractions occupées par les copropriétaires en vertu de leur droit de copropriété

24	Nom des copropriétaires / usufruitiers	Montant brut de la valeur locative effective 4)	A déduire: Quote-part des frais d'obtention 5)	Valeur locative effective col.2 - col. 3
25				
26				

27 La valeur effective nette est à reporter à la colonne 9, page 3 de la déclaration pour l'établissement en commun des revenus de copropriétés (modèle 200F)

28 B.2. - Valeur locative forfaitaire des fractions occupées par les copropriétaires en vertu de leur droit de copropriété

29	Nom des copropriétaires / usufruitiers	Quote-part de la valeur unitaire (VU) correspondant à la partie occupée en vertu du droit de copropriété	4% resp. 6% de la quote-part de la valeur unitaire	A déduire: Quote-part des intérêts et arrérages de rentes	Valeur locative forfaitaire col.3 - col. 4
30					
31					

32 La valeur forfaitaire est à reporter à la colonne 10, page 3 de la déclaration pour l'établissement en commun des revenus de copropriétés (modèle 200F)

1) Quote-part de copropriété du copropriétaire.
2) Fraction de l'immeuble occupée par le copropriétaire.
3) Fraction de l'immeuble occupée par le copropriétaire en vertu de son droit de copropriété.
4) Si la quote-part de copropriété est inférieure à la partie occupée, la valeur locative brute se calcule comme suit:

$$\text{Montant brut} = \frac{\text{Loyer mis à charge du copropriétaire (x) fraction occupée en vertu de son droit de copropriété}}{\text{Fraction de l'immeuble occupée}}$$

Au cas contraire le montant brut de la valeur locative effective est égal au loyer de la ligne 16
5) Frais relatifs à la fraction occupée en vertu du droit de copropriété.

II. DETERMINATION DES FRAIS D'OBTENTION

Ligne

Frais d'obtention de l'année 2016 (en cas de déduction forfaitaire, passer à la ligne 50)

33 **Frais d'entretien et de réparation déductibles en 2016**

34	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant
35				
36				
37				

38 **Etalement des dépenses importantes d'entretien et de réparation**

39 Fraction des dépenses importantes de l'année 2016 (selon détail ligne 57) _____

40 Fraction des dépenses importantes des années antérieures (selon déclaration(s) de (des) année(s) : ____)

41 **Frais d'obtention divers non remboursés par le locataire**

42 Assurance-incendie, assurance responsabilité civile _____

43 Electricité, chauffage, taxe d'eau _____

44 Divers (fournir détails en annexe) _____

45 **Amortissement**

46	Désignation du bien	Taux	Valeur à amortir	Amortissement
47				
48				
49			Total :	

Sous-total:

50 **Option pour le procédé de la déduction forfaitaire des frais d'obtention** 6) ☐ non

51 La déduction forfaitaire est fixée à 35% du loyer brut sans pouvoir dépasser 2 700 EUR. ☐ oui

52 Intérêts de dettes _____

53 Rentes et charges permanentes _____

54 Frais de gérance _____

55 Impôt foncier, taxe de canalisation, taxe d'enlèvement des ordures _____

56 Total des frais d'obtention (à reporter à la ligne 67) :

57 Détail des dépenses importantes d'entretien et de réparation de 2016 pour lesquels l'étalement est demandé sur _____ années (maximum 5 années). La fraction relative à l'année 2016 est à reporter à la ligne 39.

	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant
58				
59				
60				

61 Total des dépenses importantes :

62 Détail des dettes, des arrérages de rentes et des charges permanentes (à reporter aux lignes 52 et 53)

	Nom de la banque ou nom et adresse du bénéficiaire de la rente	Relation économique de la dette ou nature de la rente	Montant de la dette à la fin de l'année	Intérêts débiteurs ou charges acquittés
63				
64				

65 Total des intérêts débiteurs ou/et des charges :

66 Recettes de location (ligne 22) _____ +

67 Frais d'obtention (ligne 56) _____ -

68 Revenu net commun (à reporter à la page 2 de la déclaration modèle 200F, colonne 5) _____ =

6) Cocher la case utile